

Étude de  
cas



# Étude de cas **BEACONSFIELD** TARIFICATION INCITATIVE

Dans le cadre de la formation sur la gestion des  
matières organiques

# Étude de cas : Tarification incitative

## MUNICIPALITÉ

Beaconsfield

## ANNÉE D'IMPLANTATION

2016

## APPROCHE DE GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Collecte intelligente participative avec tarification incitative jumelée à une approche de compostage domestique et d'herbicyclage et la collecte des résidus verts (qui permet les résidus alimentaires, dont la viande, depuis 2018).

---

## Collecte et transport






Compétence municipale

Collecteur : Matrec-GFL (organisme privé)







Contrat : 3 ans + 2 années en option

Types d'unités d'occupation (u.o.) desservies	Nombre d'u.o. (2017)	Type de bac
Unifamiliales	6054	120, 240 ou 360 L
2 à 8 logements	24	120, 240 ou 360 L
9 logements et +	752	360 L ou conteneurs (service privé)
<b>TOTAL desservi (secteur résidentiel)</b>	<b>6830</b>	Population totale 19 801 personnes
Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables à la collecte résidentielle	73	Maximum de 3 bacs de 360 L (ordures ménagères et collecte sélective) ou conteneurs (service privé)

Il est à noter que 90 % des citoyens de Beaconsfield disposent d'une cour arrière

Collecte	Pictogramme	Fréquence	Nombre de collectes par année
Matières organiques		Pas implantée	Pas implantée
Résidus verts (résidus alimentaires permis*)		Avril à novembre : hebdomadaire (28 semaines) Collecte de feuilles : 5	33 collectes
Matières recyclables		Hebdomadaire	52 collectes
Déchets		Hebdomadaire	52 collectes
Encombrants et CRD		Avril à novembre : mensuelle	8 collectes
<b>TOTAL</b>			<b>145 collectes</b>

\*Note: Depuis 2018, les résidus alimentaires en vrac (résidus végétaux et animaux) sont tolérés dans la collecte des résidus verts, mais doivent être placés dans un bac de grandeur 40 litres ou plus, ayant un couvercle complètement fermé. Cette pratique n'était pas permise en 2016 et 2017 afin d'encourager l'adoption de la pratique du compostage domestique. Selon les données de caractérisation menées à Beaconsfield, les résidus alimentaires d'origine animale (qui ne peuvent être traités dans un composteur domestique) constituent 8 % du contenu de la poubelle moyenne des citoyens. Ces données ont été mesurées en 2014 puis confirmées en 2016.

AVRIL À NOVEMBRE						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
				1	2	3
4 	5	6	7 	8	9	10
11 	12	13	14 	15	16	17
18 	19	20	21 	22	23	24
25 	26	27	28 	29	30	31

## PARTICULARITÉS DE LA COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS

Les sacs de plastique sont refusés (incluant le plastique compostable), mais les sacs de papier et tous les contenants ouverts sont acceptés. Il n'y a aucune limite sur le nombre de contenants ou de sacs.

## QUANTITÉS RÉCUPÉRÉES (2016)

2 754 tonnes de résidus verts, feuilles et branches ont été récupérées en bordure de rue, soit 403 kg/u.o. en moyenne. À cette quantité s'ajoutent 1 264 tonnes de feuilles récupérées en vrac via le dépôt dans la cour des travaux publics, menant le total récupéré à 588 kg/u.o.

## COÛT DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES RÉSIDUS VERTS (2016)

173 989 \$ pour les collectes de résidus verts et de surplus de feuilles soit l'équivalent de 25,47 \$/u.o. desservie. Il s'agit d'un coût fixe préétabli au contrat.

- Type de collecte : semi-automatisée, manuelle
- Durée du contrat de collecte et transport : 3 ans + 2 années en option
- Clientèles desservies : résidentielle et ICI

- Autres services inclus dans le contrat : collecte intelligente des déchets (coût variable selon le nombre de levées) et collecte des encombrants (coût fixe)
- Pas de regroupement avec d'autres municipalités
- Utilisation d'un poste de transfert : oui (Raylobec, Vaudreuil-Dorion), situé à environ 18 km du centre de masse de la zone urbaine
- Distance vers le site de compostage (Mironor, Brownsburg-Chatham) : situé à environ 70 km du poste de transfert

## **PROJET-PILOTE DE RÉCUPÉRATION DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES EN HIVER**

De décembre à avril 2019, la collecte des résidus alimentaires était offerte une fois par mois.

---

# Traitement (Compostage des résidus verts)

Compétence de l'agglomération de Montréal

## **PROPRIÉTÉ DES ÉQUIPEMENTS ET DU TERRAIN**

Mironor (organisation privée)

## **OPÉRATION DU SITE**

Mironor

## **CAPACITÉ DE TRAITEMENT DU SITE**

Près de 40 000 t/an

## **TECHNOLOGIE DE TRAITEMENT**

Andains extérieurs avec brassage et retournement

## **COÛT DE TRAITEMENT**

72 \$/tonne

---

# Collecte des déchets avec tarification incitative

La tarification incitative a été implantée en janvier 2016, mettant fin à la facturation unique de 176 \$/u.o. pour la gestion des matières résiduelles, à la suite d'un projet-pilote (subventionné par la Fédération canadienne des municipalités) qui avait eu lieu de 2012 à 2014.

La tarification est basée sur la quantité d'ordures générée (grosueur du bac) et le nombre de levées utilisées.

- Bacs de déchets munis de transpondeurs (puces RFID)
- Sensibilisation porte-à-porte et guide de référence
- Choix de la grosseur du bac de déchets par les résidents (le choix pouvait être transmis lors des visites porte-à-porte, sur le site Internet, au téléphone ou par coupon réponse)
- Seul le bac est ramassé – aucun sac ou contenant en plus n'est autorisé.

## GRILLE TARIFAIRE 2016

Volume du bac	Abonnement (fixe), inclut 1 collecte/mois	Utilisation (variable) coût à la levée (\$/bac/levée)
120 L	150 \$	0,40 \$
240 L	155 \$	0,80 \$
360 L	160 \$	1,20 \$

Cette grille tarifaire est adoptée par règlement pour chaque exercice financier depuis 2016 (Règlement sur les taxes de la Ville de Beaconsfield).

## ÉLÉMENTS FAVORABLES À L'IMPLANTATION DE LA TARIFICATION INCITATIVE

- Forte mobilisation des élus, du personnel de la Ville et des membres du comité environnement;
- Le transporteur (Matrec-GFL) a accepté de participer au projet au cours de son contrat en équipant gratuitement un camion neuf avec la technologie RFID;
- Latéral Innovations a fourni l'accès à son système gratuitement à la Ville et a réalisé plusieurs personnalisations pour permettre la facturation individualisée;
- Les économies réalisées permettent à la Ville d'offrir plus de services aux résidents afin d'aider à réduire les déchets.

# Compostage domestique

Le Règlement BEAC-102 régissant la gestion des matières résiduelles incite formellement les citoyens à faire du compostage domestique :

- « Les matières compostables devraient être disposées dans un composteur [ndlr : domestique] prévu à ces fins. Uniquement les matières organiques d'origine végétale, à l'exclusion des huiles, peuvent être versées dans le composteur. Le compost fini devrait être disposé sur la propriété privée. » (BEAC-102-1, art. 4)

Durant le projet-pilote, 523 composteurs avaient été distribués gratuitement. L'achat de ces composteurs avait été subventionné à 50 % par la Fédération canadienne des municipalités.

De 2015 à 2017, la Ville a distribué gratuitement un composteur et un bac de cuisine à chaque propriété qui en fait la demande, soit 1 298 composteurs.

En 2016, il était estimé selon un sondage mené lors du projet pilote et selon le nombre de composteurs distribués que la proportion de résidences pratiquant le compostage domestique était de 35 %. Il est à noter que la pratique du compostage domestique se fait presque uniquement par les résidences unifamiliales, bien que certains



multilogements aient adopté une forme de compostage communautaire. De plus, quelques écoles et églises font aussi du compostage domestique.

Un projet-pilote subventionné par la FCM est en cours pour mesurer les quantités de résidus alimentaires détournés de l'élimination grâce au compostage domestique.

### **COÛT D'ACHAT DES COMPOSTEURS ET BACS DE CUISINE (2015-2017)**

44 207 \$ (hors taxes), soit 34,06 \$ pour chaque ensemble (composteur + bac de cuisine), soit 6,47 \$/u.o.

- Aucune subvention n'a été obtenue par la Ville de Beaconsfield

### **HERBICYCLAGE ET FEUILLYCLAGE**

La pratique est encouragée et constitue l'un des 5 piliers de la stratégie de réduction des déchets. Il s'agit surtout de sensibilisation.

Un projet pilote subventionné par la FCM est en cours pour comptabiliser le tonnage détourné par mètre carré (m<sup>2</sup>) grâce à la pratique de l'herbicyclage.

---

## Autres collectes

### **COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES**

À partir d'avril 2019, le contrat de collecte intelligente des bacs bleus débute. Il n'y aura aucune tarification pour les propriétaires, mais l'entrepreneur sera rémunéré en fonction du nombre de levées.

### **COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD)**

Cette collecte permet de réduire les quantités éliminées grâce à la revalorisation des articles volumineux pour le réemploi et à l'envoi des matières CRD dans un centre de tri pour leur recyclage.

---

## Activités d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ)

### **ACTIVITÉS D'ISÉ POUR LA TARIFICATION INCITATIVE**

Plusieurs mesures ont été déployées avant, pendant et après l'implantation de la tarification incitative :

- Révision du site Internet
- Distribution des calendriers de collecte
- Communiqués de presse



- Distribution du guide de la collecte intelligente (grille tarifaire)
- Préparation et diffusion de 2 vidéos explicatives
- Kiosque d'information lors d'événements estivaux
- Campagne de porte-à-porte pour la prise de commande des bacs
- Interface de commande en ligne des nouveaux bacs
- Journée portes ouvertes
- Sondage téléphonique de satisfaction
- Avis dans le journal local et partage des données sur l'évolution des comportements des résidents et des caractérisations

### **Coût d'ISÉ (an 1)**

78 947 \$, soit 11,56 \$/u.o. (2015)

- Inclut les montants des contrats externes seulement (hors taxes)
  - Communication
  - Campagne porte-à-porte
  - Infographie, impression, distribution
- N'inclut pas les frais internes
- N'inclut pas les frais liés au projet pilote de 2012-2014

### **Coût d'ISÉ (années suivantes)**

0 \$ (années suivantes)

- Inclut les montants des contrats externes seulement (hors taxes)
- Aucun contrat externe n'a été octroyé
- Ne prend pas en compte les frais internes
  - Envoi de courriels
  - Mise à jour du site Web
  - Revue municipale
  - Mise à jour du calendrier de collecte

### **ACTIVITÉS D'ISÉ POUR LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE**

- Matériel transmis avec les composteurs (messages lors du ramassage des équipements par les citoyens, dépliant, autocollant)
- Sessions de formation offertes gratuitement
- Maîtres composteurs pour offrir de l'aide personnalisée (groupe de résidents engagés à aider leurs voisins, dans chaque secteur de la ville) – formés lors du projet pilote
- Ligne d'assistance téléphonique et support par courriel
- Promotion lors des kiosques municipaux (Jour de la Terre)
- Campagne estivale de la Patrouille verte

Le matériel et les activités de sensibilisation ont été développées lors du projet pilote. Depuis, les coûts de mise en œuvre sont intégrés aux activités du bureau des communications.



---

# Résultats observés

## QUANTITÉS DÉTOURNÉES

Le taux de récupération des matières organiques s'élevait à 66 % en 2016. Jumelées aux autres mesures de sa stratégie de réduction des matières résiduelles, Beaconsfield a réduit ses déchets de 3 617 tonnes (soit une diminution de 51 % correspondant à une réduction de 189 kg/habitant) entre l'année 2013 (avant implantation; 7 208 tonnes) et 2016 (3 591 tonnes). Les principaux éléments de cette stratégie sont :

- Implanter la tarification incitative
- Encourager le compostage domestique
- Augmenter la fréquence de collecte des résidus verts
- Encourager l'herbicyclage et le feuillicyclage
- Renforcer les moyens de réutiliser et de recycler, dont la mise en place de 8 collectes d'encombrants (près de 100 tonnes d'encombrants détournés annuellement)

## COÛTS

Le taux de mise à la rue du bac à la collecte hebdomadaire des déchets est passé de 86 % à 55 % suite au déploiement de la tarification incitative, de 2013 à 2016.

- Réduction des coûts de la collecte des ordures de 42 %, de 2013 à 2016, ce qui a permis l'ajout de 8 collectes d'encombrants, de 25 collectes de résidus verts et la mise en place de la collecte intelligente tout en gardant les coûts totaux de gestion de matières résiduelles stables.
- En 2016, 78 % des citoyens ont payé moins cher en taxes de gestion de matières résiduelles qu'en 2015.
- Fort appui de la population : 69 % de support lors du sondage téléphonique, 1 % d'opposition lors des visites porte-à-porte (4 014 résidents rencontrés).

## Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Puisque seuls les résidus verts étaient autorisés dans la collecte des résidus verts en 2017, Beaconsfield n'était pas admissible au versement de la redistribution des redevances supplémentaires en 2018. En effet, un des critères de gestion des matières organiques pour la Redistribution 2018 était d'atteindre une cible de desserte des résidus verts et alimentaires résidentiels en vue de leur recyclage correspondant à 50 % des unités d'occupation de cinq logements et moins sur une période minimale de 26 semaines au 31 décembre 2017. La municipalité sera toutefois éligible pour la Redistribution 2019 étant donné qu'elle permet désormais la collecte des résidus alimentaires avec les résidus verts.

La Stratégie de réduction de déchets adoptée par la municipalité en 2015 a cependant favorisé une meilleure performance territoriale par le détournement de quantités importantes de matières résiduelles préalablement destinées à l'élimination, ce qui se reflète dans le montant de la redistribution des redevances régulières :

- Redistribution des redevances régulières 2015 (basée sur les données de 2014) : 9,02 \$/habitant
- Redistribution des redevances régulières 2018 (basée sur les données de 2017) : 11,16 \$/habitant (+24 %)

Il faut toutefois noter que la part du calcul lié à la performance territoriale a évolué durant cette période.

# Sources

Andrew Duffield, directeur - Développement durable, Ville de Beaconsfield, communications personnelles (novembre 2018 et juin 2019)

Le « payer-pour-jeter » arrive à Beaconsfield, article publié le 13 juin 2015 dans La Presse

[Page Réduction des déchets](#) sur le site de la Ville de Beaconsfield, consultée le 13 novembre 2018

La tarification incitative ou la collecte intelligente participative - L'exemple de Beaconsfield, article publié en mai 2016 dans Vecteur Environnement

[Implantation de la collecte intelligente à la ville de Beaconsfield- Rapport final](#), présenté à RECYC-QUÉBEC en juillet 2017

Guide d'information sur l'étude sur le compostage domestique, transmis aux citoyens de Beaconsfield participants, printemps 2018